



## Dégat des eaux et litige avec la copropriété

Par **garbat**, le **04/05/2011** à **21:51**

Bonjour,  
Je me permet de vous contacter suite à un considerable dégat des eaux dans notre immeuble.  
Notre syndicat de copropriété nous a adressé un courrier pour nous signifier qu'une fuite d'eau avait eu lieu au niveau des tuyaux qui alimentent la colonne d'eau principale.  
Le compteur d'eau indique que 7300m<sup>3</sup> d'eau seraient partis dans la nature soit 25000 euros . D'après un ami de la lyonnaise cette fuite n'a pu se produire que sur du long terme : plusieurs dizaines de mètres cubes d'eaux par jour sur des mois et des mois tellement le volume est considerable,même si à la fin la canalisation a fini par rompre.  
Ma question est la suivante: Le syndicat me dit que cela fait 2 ans que le compteur d'eau n'a pas été relevé , que toutes les factures avaient été faites sur estimation.  
De ce fait ni la lyonnaise des eaux ni le syndicat n'ont vérifié le compteur depuis 2 ans.  
Le syndicat nous demande à présent de régler la facture, cette situation ne relève-t-elle pas d'un manque de surveillance évident de leur part?  
Je vous remercie par avance de vos conseils et informations.  
Veuillez agréer Madame, Monsieur mes sincères salutations.  
B.GRANELL